Accusé de réception en préfecture 047-214700312-20240708-2024-078-Al Date de télétransmission : 22/07/2024 Date de réception préfecture : 22/07/2024



CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 8 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal de la Ville de Boé régulièrement convoqué le deux juillet 2024, s'est réuni le huit juillet 2024 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale LUGUET, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 5 – PEDT Renouvellement 2024-2027

Thème: Écoles - Périscolaire

Service: SELJ

Présents:

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Monsieur ORDRONNEAU Cyriague, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise Adjoints

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame PERTHUIS Nicole, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Monsieur DEL FIORENTINO Julien, Madame PIOFFET Nelly, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur RESSEGUIER Frédéric, Madame LASSORT Sheihnas Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Madame FAVARD Odile (donne pouvoir à Madame Christine FRECHET), Monsieur PATRY Julien (donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel LAFUENTE), Madame FORNASARI Monique (donne pouvoir à Madame Françoise LEBEAU), Madame TRUILHE Aline (donne pouvoir à Madame MANDEIX Catherine), Madame FERNANDEZ Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur SAINT-BEAT Frédéric), Monsieur GAMBART René (donne pouvoir à Madame Valérie SADRES),

Nombre de membres afférents au Conseil :	029	
Nombre de membres en exercice :	029	
Nombre de membres présents :	20	
Nombre de suppléants :	00	
Nombre de procurations :	06	

Accusé de réception en préfecture 047-2147/0312-20240708-2024-078-Al Date de télétransmission : 22/07/2024 Date de réception préfecture : 22/07/2024

RAPPORTEUR: Lise PLA-RODRIGUEZ

I - Exposés des motifs

La ville de Boé s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique ambitieuse et volontariste pour la réussite éducative des jeunes, en s'inscrivant dans une démarche de partenariat et de synergie des compétences au service de leur intérêt. Cette démarche se traduit dans un projet éducatif territorial (PEDT) depuis 2013.

Le projet présenté aujourd'hui en sera donc la 5ème version et concernera la période 2024 – 2027.

Ce projet détaillé précise les objectifs pédagogiques et éducatifs qui seront mis en œuvre, quels partenariats seront envisagés, de quels moyens pourra-t-on disposer en termes d'infrastructures mais également de personnels qualifiés. Il permettra de se projeter sur l'organisation type de la journée d'un enfant qu'il soit en section maternelle ou en élémentaire, en accueil de loisirs périscolaires, au service jeunesse ou au centre de loisirs de Saint-Ferréol.

Ce projet prend en compte l'organisation des écoles sur 4 jours et propose des services de qualité aux familles boétiennes.

Vous trouverez en annexe le PEDT 2024-2027 qui vous est proposé.

II - Considérants et références juridiques

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu l'article L.551-1 du Code de l'Education,

Vu l'avis du bureau municipal,

Le conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ

VALIDER: le projet de PEDT pour la période 2024 -2027.

AUTORISER: le Maire à signer la convention de mise en œuvre de ce PEDT.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil. Le secrétaire de séance. Le Maire.

Mme Stéphanie RELLA Mme Pascale LUGUET